



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



L'opération de transport des bois consiste à reprendre les produits déposés sur des aires forestières de stockage ou en bordure de chemin forestier carrossable, pour les transférer jusqu'à l'utilisateur : scierie, usine de pâtes ou panneaux...

1. MANUTENTION ET TRANSPORT



© CD AF asbl



© CD AF asbl

Souvent le transport englobe **DIVERSES MANUTENTIONS** :

- au départ, chargement des billons ou grumes à proximité de la parcelle exploitée ;
- à l'arrivée, déchargement sur le parc à bois de l'acheteur ;
- parfois, à l'intermédiaire, transbordement du bois sur un autre type de véhicule.

Le transport des bois est soumis à de **MULTIPLES CONTRAINTES** liées aux produits, aux infrastructures, aux moyens de manutention particulièrement variés, à la législation routière et au climat.

Le transport des bois utilise **DIVERSES TECHNIQUES** (route, chemin de fer, canaux) et des charrois très variés :

- le transport par chemin de fer assure globalement 5 % du transport des bois bruts ;
- le transport par voies navigables est pratiquement inexistant faute d'infrastructures.



© CD AF asbl



© CD AF asbl

Le **TRANSPORT ROUTIER DES BOIS** assure donc plus de 90 % du trafic du bois :

- bien adapté sur courte distance ;
- accès à des régions difficiles où le réseau ferroviaire est peu développé ;
- grande souplesse de fonctionnement : horaires, changement de programme...
- mise en place de remorques ou de conteneurs vides en bordure des parcelles : amélioration de la productivité globale du système ;
- augmentation du volume des chargements : mise en service de remorques à grande capacité.

E
X
P
L
O
I
T
A
T
I
O
N

2. TYPES DE VÉHICULES

Il existe une **GRANDE VARIÉTÉ DE CAMIONS** dans la filière bois :

- **VÉHICULE** : unique (camion), articulé (tracteur routier plus semi-remorque) ou composé (camion plus remorque) ;
- **GRUE** : grappin hydraulique sur le tracteur ou sur le plateau ;
- **OSSATURE** : type grumier (longeron central pour grumes), plateau avec ou sans ranchers (pour billons) ou de type benne (pour plaquettes) ou porte-conteneurs (pour grumes via l'exportation) ;
- **ESSIEUX** : variable de 2 à 5.

Ces véhicules présentent des **DIMENSIONS, PUISSANCES** (souvent supérieures à 250-300 kW), et **CHARGES UTILES TRÈS VARIABLES**. Il existe également des « trains doubles » constitués d'un tracteur routier plus une semi-remorque plus une remorque attelée.

TRANSPORT DES GRUMES

Grumier



- 2 ou 3 essieux supportant la sellette avant
- partie arrière à 2 ou 3 essieux ou plus recevant la sellette arrière parties reliées par une flèche coulissante ou réglable pouvant s'adapter aux diverses longueurs des grumes

Ensemble camion avec remorque



- camions simples ou ensembles («camion - remorque»)
- bois courts sous forme de billons
- grumes avec une longueur limitée : souvent 8 m

TRANSPORT DES BILLONS

Chargement en travers	Chargement en long	Chargement mixte
		

TRANSPORT DES PLAQUETTES



Semi-remorque à fond mouvant



© CDAF asbl



© CDAF asbl

Au niveau des dimensions et des charges admissibles, le code de la route impose les caractéristiques suivantes :

Type de véhicule	Poids	Longueur
véhicule unique	2 essieux	19 T
	3 essieux ou plus	26 T
tracteur + semi-remorque	jusqu'à 4 essieux	38 T
	plus de 4 essieux	40 T
camion + remorque	jusqu'à 4 essieux	38 T
	plus de 4 essieux	40 T

- **largeur maximale** : 2,50 m dans tous les cas ;
- **à l'arrière** : dépassement < 3 m ;
- **dispositifs de signalisation et feu rouge** : si dépassement > 1 m ;
- **hauteur maximale** : réglementation libre, mais ponts, tunnels, lignes électriques... généralement > 4,30 m.